

**Intergovernmental Group of Experts on Consumer Protection  
Law and Policy, First Session**

**Geneva, 17-18 October 2016**

**Contribution  
by  
*Burkina Faso***

The views expressed are those of the author and do not necessarily reflect the views of UNCTAD

SECRETARIAT PERMANENT

Ouagadougou, *Septembre 2016*

Quinzième session du Groupe Intergouvernemental d'Experts (GIE) du droit et  
de la politique de protection du consommateur.  
Suisse (Genève) du 17 – 18 octobre 2016

**Communication du Burkina Faso**

*Politique de protection des consommateurs au Burkina Faso:  
Défis et perspectives*

## **Politique de protection des consommateurs au Burkina Faso: Défis et perspectives**

Le Burkina Faso est un pays de 274300 km<sup>2</sup> situé dans la partie occidentale de l'Afrique. Sa population est estimée à environ 17 000 000 d'habitants. Il est membre de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain dont il abrite le siège à Ouagadougou sa capitale et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

Sous l'impulsion des institutions des institutions de Breton Woods des réformes économiques ont eu lieu dans les années 90 et ont instauré le libéralisme comme nouvel ordre économique. Cette nouvelle dynamique a eu pour conséquence la privatisation progressive des sociétés qui jusque-là étaient dans leur quasi-totalité publiques, mais aussi un ensemble de réformes juridiques et institutionnelles pour instaurer une saine compétition entre les entreprises.

C'est dans le cadre de ces réformes qu'a été adopté le 05 mai 1994 la loi 15-94/ADP portant organisation de la concurrence au Burkina Faso et la création d'une Commission Nationale en charge de la concurrence et de la consommation. Il faut noter que si en matière de politique de la concurrence, beaucoup d'efforts ont été fait tant bien au niveau communautaire que national en termes d'adoption de textes y relatifs et de création de structures chargées de la régulation de la concurrence, en matière de politique de la consommation des efforts énormes sont à faire. Il n'existe pas à l'étape actuelle un droit communautaire en matière de protection du consommateur et sur le plan national il n'existe pas de textes spécifiques consacrés à la protection du consommateur.

Au regard de ce constat d'énormes défis sont à relever par le Burkina Faso en matière de politique de consommation d'où la nécessité d'en dégager également des perspectives pour le pays.

### **I- Défis à relever par le Burkina Faso en matière de la politique de la consommation.**

Pour réussir le pari de la mise en place d'une politique conséquente en matière de protection du Consommateur le Burkina doit impérativement relever les défis suivants :

#### **I- La mise en place d'un dispositif juridique conséquent en matière de protection du consommateur.**

Le dispositif juridique en matière de protection du consommateur au Burkina Faso mérite d'être renforcé car il n'existe pas de nos jours de textes spécifiques qui visent la protection du consommateur. Certes, sur le plan législatif, la loi 15-94/ADP du 05 mai 1994 portant

organisation de la concurrence au Burkina Faso, en certaines de ses dispositions vise à protéger le consommateur.

Au niveau réglementaire, l'existence de normes nationales en matière de production de certains produits et l'adoption de textes réglementaires portant sur les cahiers de charges à respecter par les producteurs de certains produits (l'huile alimentaire, l'eau, etc.) et l'institution d'un certificat national de qualité d'un certain nombre de produit constituent déjà une esquisse sur la volonté de l'Etat burkinabè à protéger les consommateurs. Cependant, il faut relever que ces textes n'offrent pas toutes les garanties d'une protection efficace et complète du consommateur. Il convient d'élaborer et d'adopter des textes plus soucieux de la protection du consommateur et plus enclins à leur garantir une émancipation et un épanouissement.

#### 2- Le renforcement du dispositif institutionnel en matière de protection du consommateur

La prise de textes législatifs et réglementaires en matière de consommation pour être efficace doit s'accompagner de la mise en place ou du renforcement du dispositif institutionnel afin de permettre leur mise en œuvre. Ainsi, dans un contexte de sophistication croissante des marchés de nombreux biens et services, le Burkina Faso dans sa politique de consommation devrait relever le grand défi du renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures intervenant dans la chaîne de protection des droits du consommateur tel la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation.

#### 3- L'intensification de la surveillance générale du marché national

Dans un contexte marqué par la recrudescence des produits falsifiés, contrefaisant, corrompus, un des défis majeurs à relever par le Burkina Faso est celui de la surveillance générale du marché afin de combattre les pratiques qui nuisent au bien-être et à l'épanouissement des consommateurs. Ainsi donc le maillage territorial et la fréquence en matière de contrôle, d'enquêtes et d'instructions visant à garantir une consommation saine au profit de la population doivent être renforcés.

#### 4- L'éducation ou la sensibilisation des consommateurs sur leurs droits et leurs devoirs en matière de consommation et la vulgarisation des textes y relatifs

Un consommateur averti est plus enclin à se préserver contre des pratiques qui violent ses droits et plus prompt à défendre ses intérêts quand ils sont mis en cause et l'éducation et la

sensibilisation participe à faire de la population des consommateurs avertis. C'est pourquoi le Burkina Faso doit également relever le défi de l'éducation et de la sensibilisation des consommateurs sur leurs droits et leurs devoirs. Dans un pays où l'analphabétisme est élevé, la vulgarisation des textes sur la protection du consommateur constitue en même temps un moyen pour aboutir à cet objectif mais aussi un défi.

Tels sont ci-dessus évoqués quelques défis que le Burkina Faso devrait relever dans sa quête d'une politique plus efficace de protection des consommateurs. Pour y parvenir des perspectives sont envisagées.

## **II- Les perspectives du Burkina Faso en matière de politique de protection des consommateurs.**

En guise de perspectives en matière de politique de consommation au Burkina Faso, on peut retenir l'adoption d'un code de la consommation et la mise en place d'un du cadre national de concertation des acteurs de la consommation, l'adhésion la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation à l'ICN (International Competition Network) ou RIC (Réseau International de la Concurrence), la création et la mise en ligne d'un site internet dédié à la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation.

### **1- L'élaboration et adoption d'un code de la consommation**

En vue de mettre en place un dispositif législatif plus approprié pour la protection des consommateurs, il est envisagé pour le compte de l'année 2017, l'élaboration et l'adoption du premier code de la consommation du Burkina Faso.

Un appui donc de tout partenaire pouvant aider à l'élaboration de ce code est le bienvenu.

### **2- la mise en place d'un cadre national de concertation entre acteurs de la mise en œuvre de la politique de protection des consommateurs**

Une autre perspective à envisager par le Burkina Faso dans le cadre de sa politique en matière de consommation est la mise en place d'un cadre de concertation des acteurs de la consommation. Ce cadre leur permettra de faire périodiquement une revue de la situation de la consommation au Burkina Faso afin d'y déceler les forces et les faiblesses, les problèmes constatés et les avancées majeures en vue de trouver les solutions idoines pour faire face aux problèmes constatés.

3- *l'adhésion de la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation à l'ICN*

Il est envisagé également l'adhésion de la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation au titre du Burkina Faso au Réseau International de la Concurrence pour un échange d'expériences en matière de concurrence car la concurrence joue un rôle majeur dans la protection du consommateur.

4- *la création et la mise en ligne d'un site internet dédié à la Commission Nationale de la Concurrence et de la Consommation*

Une autre perspective est la création et l'animation régulière du site internet de la Commission Nationale de la Concurrence et de de la Consommation. Ce site permettra non seulement de rendre la structure plus visible dans ses actions de protection du consommateur mais aussi et surtout d'informer, d'éduquer les consommateurs sur leurs droits et leurs devoirs en la matière et pourra aussi être un canal d'interaction entre les acteurs économiques et la structure.

***III- Conclusion***

En définitive il est nécessaire de relever que même certains textes en certaines de leurs dispositions visent à préserver la santé et les intérêts du consommateur, de gros efforts restent à être faits par le Burkina Faso pour réussir une véritable politique de protection des consommateurs. C'est pourquoi des défis énormes sur les plans législatif, institutionnel, technique et opérationnel l'attendent et qu'ils relever pour les prochaines années. Pour réussir ce pari, le Burkina Faso a en perspectives une série d'actions donc à mener pour les prochaines années.

Aussi, l'application du droit et de la politique de la concurrence n'est pas chose aisée en raison de la nature du milieu, mais nécessaire au regard des avantages dont pourrait bénéficier l'économie toute entière.

***Pahouindé KOLOGO***

***Secrétaire Permanent de la Commission  
Nationale de la Concurrence et de la  
Consommation (CNCC) – Burkina Faso***